



ATELIER D'ÉCRITURE DE SCÉNARIO

FORMATIONS 2025/2026

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS



LE CEFPF

32 ANS DE FORMATION AUX MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL

La démarche du CEFPF : un projet pédagogique à caractère professionnel et une exigence de qualité

Créé en décembre 1992, le CEFPF a été l'initiateur de stages de formation destinés à répondre aux besoins des professionnels du secteur cinématographique et audiovisuel, souhaitant développer ou actualiser leurs connaissances en matière de production de films. Plus de 10 000 professionnels du film, intermittents du spectacle ou salariés permanents des sociétés de production et de diffusion ont, jusqu'à présent, participé à ces formations.

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

ACCUEIL PUBLIC/RENSEIGNEMENTS

19 et 19 bis, rue de la Justice - 75020 PARIS
Tél. : 01 40 30 22 35

ADRESSE POSTALE

19 et 19 bis, rue de la Justice - 75020 PARIS

Fax : 01 40 30 41 69 - www.cefpf.com - info@cefpf.com

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Le CEFPP en quelques mots	PAGES 2-4
Nos engagements	PAGES 5-8
L'action de formation	PAGES 9-10
Public concerné et objectifs	PAGE 11
Modalités de mise en œuvre	PAGE 12
Contenu de l'action	PAGES 13-14
Programme détaillé	PAGES 15-18
Conditions générales de vente	PAGE 19



NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

Certification QUALIOPF

Le CEFPPF est certifié QUALIOPF depuis décembre 2020. A ce titre, il répond aux critères de qualité définis dans le référentiel : communication de son offre, formations adaptées aux besoins, accompagnement et suivi des apprenants, formation continue des formateurs, investissement dans l'environnement professionnel et l'innovation pédagogique, démarche d'évaluation permanente des apprenants et des dispositifs.

DES FORMATIONS DISPENSEES PAR DES PROFESSIONNELS ... POUR DES PROFESSIONNELS

Le CEFPPF fait appel exclusivement à des professionnels pour dispenser les formations. Le recours à un grand nombre de ces professionnels – producteurs, représentants d'institutions publiques ou de sociétés de gestion collective, avocats, responsables d'organismes de diffusion... – permet de garantir l'actualité des connaissances transmises, la spécialisation des interventions ainsi que la diversité des savoirs et des savoir-faire. Le nombre et la diversité des formateurs intervenant au CEFPPF rendent nécessaire le respect d'une « démarche qualité », fondée sur un travail de sélection et d'orientation préalable des candidats, une coordination pédagogique des interventions, assurée par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent associés à chaque formation, la contribution d'experts chargés du conseil et de l'ingénierie pédagogique, le suivi post-formation et l'accompagnement des stagiaires.

Une évaluation des acquis en fin de formation

Toutes les formations du CEFPPF donnent lieu à une évaluation des acquis en fin de parcours, sous la forme de test ou d'examen avec un jury de professionnels. Cette évaluation permet à chaque participant d'identifier ses nouveaux acquis pour valoriser son CV ainsi que ses marges de progression. Elle est conçue comme un outil de valorisation des compétences en vue de développer l'employabilité des candidats.

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS PAR LE HANDICAP !

Le CEFPF est engagé dans une démarche de diversité et d'égalité des chances. L'organisme de formation favorise l'accueil et l'accompagnement de tous ses apprenants. Un référent handicap est à votre disposition

1 personne sur 6 en France est en situation de handicap !

80% des handicaps sont invisibles !

1 personne sur 2 se retrouve confrontée à une situation de handicap au cours de sa vie de manière ponctuelle ou définitive.

En tant qu'organisme de formation et Centre de Formation des Apprentis (CFA), nous prenons la responsabilité d'adopter des pratiques non-discriminantes pour favoriser un égal accès aux savoirs pour tous.

COMMENT ? A QUI SE RENSEIGNER ?

Afin de réaliser leur formation dans de bonnes conditions, un (ou plusieurs) entretien(s) seront menés avec les apprenants en situation d'handicap. Ces entretiens ont pour but d'analyser les besoins de chaque apprenant en situation d'handicap au regard des spécificités de son projet de formation et d'évaluer si le centre de formation est à même à recevoir l'apprenant dans de bonnes conditions.

Selon la situation ils peuvent comporter des aides techniques, des aides humaines et / ou des aménagements de parcours. La mise en place de ces aides est effectuée par l'établissement et peut évoluer en cours d'année grâce à un suivi.

Il est important de prendre contact avec le référent handicap du CEFPF le plus tôt possible afin de prévoir la mise en place des aménagements, si cela est possible.

DE L'INSCRIPTION AU CEFPF A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Chargé de l'inscription de l'apprenant, le référent handicap/directeur pédagogique construit avec lui son projet professionnel en prenant en compte les spécificités de son handicap. Aussi, veillant à ce que la formation se déroule au mieux, en tant qu'intermédiaire entre les formateurs et l'apprenant en situation d'handicap, le formateur référent aide le formateur à résoudre les problèmes qui peuvent survenir au cours de la formation de l'apprenant handicapé et se rend disponible pour recevoir les apprenants en situation de handicap lorsqu'ils en ressentent le besoin.

REFERENT HANDICAP

Michael LEBLANC
michael-l@cefpf.com
01 40 30 22 25

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EVEIL ECOLOGIQUE

Depuis 2010, Le CEFPPF soutient **Ecoprod** et sa démarche collective lancée en 2009 par des acteurs du secteur audiovisuel, visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie.

En effet, le secteur audiovisuel émet environ 1 million de tonnes équivalent CO2 dans l'atmosphère chaque année, dont environ le quart est directement lié aux tournages.

Soutenus par l'ADEME et la DIRECCTE Ile-de-France, les quatre partenaires fondateurs, AUDIENS, la Commission du Film d'Ile de France, France Télévisions et TF1, ont depuis 2009 été rejoints par le Pôle Media Grand Paris, le CNC, Film France et la CST.

<https://www.ecoprod.com>

EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES ET DIVERSITE SEXUELLE ET DE GENRE

Conscient que la formation, tout comme l'éducation, joue un rôle majeur dans la lutte contre les inégalités Femmes/Hommes, le CEFPPF s'engage à respecter la parité dans ses recrutements et organisation d'examens de validation de connaissances.

SIGNALER UN INCIDENT :

La référente harcèlement du CEFPPF est à votre disposition pour signaler tout incident (discrimination, harcèlement, violence sexuelle ou sexiste ...), de manière personnelle ou anonyme, et dans le respect de la confidentialité des échanges.

REFERENT HARCÈLEMENT

Corinne DANGAS
corinne-d@cefpf.com
01 40 30 22 25

NOS ENGAGEMENTS PÉDAGOGIQUES

Vous accompagner dans votre reconversion

Dès votre premier entretien, le responsable pédagogique vous aide à définir votre projet professionnel et à établir une stratégie pour le réaliser.

Le coaching personnel que nous vous proposons est un accompagnement sur mesure qui permet d'apprendre à mieux évaluer ses compétences transférables et à appréhender les situations de changement liées à votre projet de reconversion.

Vous garantir un accompagnement personnalisé pendant la formation

Tout au long du cursus, le responsable pédagogique et son équipe vous prépare à intégrer le milieu professionnel.

- Des entretiens ponctuels vous permettent d'évaluer vos acquis et de préciser vos objectifs professionnels.
- Des séances de coaching collectif et individuel vous préparent à la rédaction d'un CV efficace et d'une lettre de motivation adaptée à une offre de travail.
- Des ateliers consacrés à la recherche d'un stage en entreprise.

A l'issue de la formation, le CEFPPF continue si vous le souhaitez à analyser vos démarches et peut vous aider à surmonter des obstacles ainsi qu'à atteindre vos objectifs.

Vous assurer un enseignement avec des professionnels en activité

De nombreux professionnels reconnus dans le secteur cinématographique et audiovisuel animent les cours :

- membres et responsables d'institutions publiques ou privées (CNC, CSA, Cinéma des régions, CCHSCT...), de syndicats professionnels, de chaînes de télé et d'organismes de diffusion,
- responsables et représentants de sociétés de gestion collective (SACD, SACEM, PROCIREP...),
- producteurs et distributeurs,
- auteurs, réalisateurs, scénaristes et script doctors, agents artistiques, cadres techniques de production et de réalisation...

Des experts (avocats, experts-comptables, assureurs, conseillers d'entreprise) interviennent également pour sensibiliser les stagiaires aux questions administratives, juridiques, financières, fiscales et sociales propres à l'entreprise de production.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION

- 1 **Analyse du projet professionnel du candidat** : possibilité d'un entretien en présentiel, téléphonique ou en visio.
- 2 **Étude de recevabilité de la candidature** (CV et lettre de motivation, questionnaire) : le responsable pédagogique analyse la corrélation entre le projet professionnel du candidat et le parcours pédagogique de la formation.
Le candidat pourra alors être redirigé vers une autre formation en fonction de ses capacités.
- 3 **Réponse du service administratif sur l'acceptabilité du dossier du candidat** : envoi d'un mail
- 4 **Accompagnement du candidat pour les démarches administratives auprès de l'organisme financeur**
- 5 **Réponse envoyée par le financeur**
- 6 **Envoi de la convocation au candidat** : 10 jours avant le début du stage

Délais d'accès du traitement du dossier :

Selon l'organisme financeur (AFDAS, France Travail, Entreprise, CPF) il est conseillé de s'inscrire minimum 4 semaines avant le début de la formation.

En ce qui concerne Transition Pro et Financement Région (Province), il est conseillé de se rapprocher du CEFPPF, au moins un mois avant le début de la formation choisie

COMMENT FINANCER MA FORMATION?

Les financements de la formation professionnelle.

Plusieurs possibilités existent selon votre région, votre statut ou encore selon la façon dont vous envisagez votre parcours professionnel.

• En tant que demandeur.euse d'emploi

le CPF (Compte Personnel de Formation) : De façon générale, si vous êtes à temps plein ou à mi-temps, votre compte est alimenté à hauteur de 500 € par an jusqu'à atteindre le plafond maximum de 5 000 € (ces montants s'élèvent respectivement à 800 € et 8 000 € pour les salarié.e.s peu ou pas qualifié.e.s).

Plus d'informations : <https://www.moncompte-cpf.com/>

l'AIF (Aide Individuelle à la Formation) : vous devez demander au conseiller formation du CEFPPF de vous éditer un devis et de le transmettre à France Travail via votre espace dans la plateforme KAIROS.

• En tant que professionnel.le du secteur audiovisuel

L'Afdas est votre opérateur de compétences (OPCO), organisme paritaire agréé par l'Etat pour collecter les contributions formation des employeurs de la culture, de la communication et des médias. Ces contributions sont utilisées pour financer des actions de formation et de professionnalisation

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/>

Le PURE (prévention usure reconversion) est destiné aux salariés exposés à des facteurs de risques donnant lieu à abondement du C2P (Compte Professionnel de Prévention) par l'employeur = travail de nuit, répétitif, rotation d'équipe, milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit.

Pour plus d'informations : <https://www.transitionspro.fr/nos-dispositifs/prevention-usure-reconversion/>

Le PTP (Projet de Transition Professionnel) permet de financer une formation certifiante, avec maintien de tout ou partie de sa rémunération, dans un objectif de changement de métier ou de profession. Il s'adresse à tous les salariés du secteur privé (CDI, CDD, CDI Intérimaires, Intermittents) sous conditions d'ancienneté et d'activité, qui diffèrent selon le contrat.

Plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/les-autres-dispositifs-pour-elargir-vos-champs-de-competences.html>

Vous êtes intermittent.e du spectacle :

Selon votre catégorie (techniciens du cinéma, réalisateurs...) vous devez justifier d'un nombre de jours de travail/ cachets.

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/intermittents-du-spectacle-et-de-laudiovisuel.html>

Vous êtes salarié.e permanent.e, renseignez vous auprès de votre employeur

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes auteur.ice ou artiste relevant des Agessa

Vous bénéficiez d'un accès à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences des artistes-auteur.ices, dès lors que vous justifiez de :

6 990 € de recettes ou de montant brut de droits d'auteur sur les 3 dernières années

10 485€ de recettes ou montant brut de droits d'auteur sur les 5 dernières années

Ces conditions vous permettent de bénéficier d'un budget annuel de 5 600€ hors taxes pour financer une ou plusieurs actions de formation (selon les critères de prise en charge Afdas en vigueur).

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/artistes-auteurs.html>

Vous êtes chef.fe d'entreprise non salarié.e

Si vous cotisez au RSI (Régime Social des Indépendants), votre formation peut être prise en charge par l'Agefice. Vous devez déposer une demande avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que l'Agefice vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Vous êtes salarié.e au sein d'une association loi 1901

Que vous soyez employeur ou salarié, les structures de statut associatif peuvent cotiser à l'Afdas

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes indépendant.e et/ou profession libérale

Vous devez déposer une demande auprès du FIF-PL avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que le FIF-PL vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Audiens - L'Aide à la formation professionnelle

Après une étude personnalisée de votre situation, qui permettra d'examiner vos ressources, vos charges, le caractère destabilisant de la dépense, et dans le cas d'une réponse négative des organismes de financement sollicités (OPCO, Pôle Emploi, Conseil régional...), une aide pourra éventuellement vous être accordée par Audiens. Elle porte sur le coût pédagogique de la formation suivie.

Le financement personnel de votre formation

Vous souhaitez financer seul.e votre parcours de formation? Demandez un devis au conseiller formation du CEFPPF.

Différentes modalités de paiement peuvent vous être proposées de sorte à ce que vous puissiez suivre votre formation dans de bonnes conditions.

En tant qu'Association Loi 1901, le CEFPPF ne prend aucun frais pour les paiements en plusieurs mensualités et rembourse au prorata la formation si abandon (après réception d'un mail explicatif)



PUBLIC CONCERNÉ ET CONTEXTE



PUBLIC CONCERNÉ



Profil professionnel des stagiaires

Public mixte (auteur et intermittent) :

Toute personne désirant collaborer à l'écriture d'une fiction ou souhaitant exercer des responsabilités lors du développement d'un projet dans une société de production :

- Réalisateurs ayant collaboré à l'adaptation d'un scénario et souhaitant améliorer leur technique pour développer leur propre projet.
- Auteurs de l'écrit (littérature, journalisme) souhaitant appréhender les spécificités du scénario de fiction
- Comédiens ou techniciens amenés à travailler sur la base du scénario et souhaitant avoir la capacité d'en analyser ou comprendre les enjeux.



Pré-requis, expérience professionnelle

Un diplôme au moins équivalent au Master I ou expérience professionnelle évaluée par les responsables pédagogiques du CEFPP sur présentation d'un curriculum-vitae.

Avoir un projet ou des idées de format à développer (pouvant être modifiés au cours de la formation)



Compétences appréciées

Avoir déjà expérimenté le travail d'écriture d'un scénario (court-métrage)

Etre à l'aise en expression écrite

Avoir une bonne culture cinématographique



CONTEXTE

LE METIER DE SCENARISTE

Le scénariste écrit ou coécrit des textes pour le tournage de fictions à partir d'une idée qu'il a pu initier ou qui lui a été proposée par un réalisateur ou un producteur. Il transforme cette idée en sujet ou rédige ou corédige successivement différents textes dont la forme est normalisée pour obtenir le scénario dialogué définitif, pendant la phase de développement de la fiction ou du documentaire. Il peut adapter le scénario pendant les phases de production (préparation, voire de tournage).

En long-métrage, l'écriture de fiction passe par différentes étapes couramment appelées pitch, synopsis, séquencier, traitement, continuité dialoguée. Les modalités d'engagement du scénariste font l'objet d'un contrat de cession de droits d'auteur avec le producteur. A la télévision, elles font l'objet d'un contrat d'option puis de cession de droits d'auteur. Dans cette dernière hypothèse, il est établi en lien avec une convention d'écriture du diffuseur commanditaire (une chaîne).

Le scénariste peut initier le sujet, seul ou non (avec un coscénariste ou un réalisateur par exemple) ou répondre à une commande pour un sujet et un format donné, en particulier à la télévision. Dans tous les cas, le contrat qui le lie au producteur prévoit sa participation aux différentes étapes de l'élaboration du scénario, avec ses éventuels collaborateurs, les délais de remise des différents stades du scénario, les conditions d'acceptation et de rémunération.

Le scénariste de fiction commence par construire les fondamentaux de son projet : sujet et thèmes, genre (comédie, drame...), époque, contexte et décors principaux, personnages, construction dramatique. Selon la nature des contraintes influant sur le développement, il inclut dans cette préparation une réflexion sur le public visé par l'histoire. Ce travail donne lieu à un synopsis évalué avec le producteur. Ce synopsis peut donner lieu à plusieurs versions de travail, parfois complétées de documents annexes : fiches relatives aux personnages (caractérisation, fonction, trajectoire...), traitement ou synopsis développé permettant d'approfondir les caractéristiques de l'œuvre à venir.

Au cinéma, ou dans le cadre d'une fiction unitaire pour la télévision, le ou les scénaristes peuvent passer directement à l'écriture du séquencier (au traitement au cinéma), découpage de l'histoire en séquences, et de la continuité

dialoguée ou scénario proprement dit, étape ultime du développement. Dans tous les cas, il(s) intègre(nt) les paramètres propres au sujet, au genre et au format considéré, notamment les conditions envisageables de production du projet. A la télévision, l'ensemble de ce travail est effectué en relation avec un directeur du développement, un directeur de collection ou un directeur littéraire, lui-même supervisé par le ou les producteurs, puis le chargé de programme des chaînes de télévision dans le cadre de « réunions de textes » ; au cinéma le scénario est validé par le producteur et le réalisateur lorsque celui-ci n'est pas également scénariste (en général il est co-scénariste). Chaque fois le texte est discuté, travaillé et retravaillé.

Au final, le scénariste de fiction ne travaille donc jamais de façon isolée. Il fournit autant une œuvre qu'un outil de travail, dont la fonction est d'être exploitable par le réalisateur et l'équipe de tournage. L'écriture obéit à des principes dramatiques avec lesquels il faut négocier, mais aussi un style visuel et des caractéristiques techniques précises, qui donnent à ce type d'écriture sa spécificité par rapport à d'autres, très différentes, comme l'écriture de roman par exemple. Le scénariste doit donc réussir une alchimie complexe entre le développement de sa propre inspiration, les contraintes techniques et de production, et l'anticipation des attentes du public. Sa présence lors de la préparation et du tournage est rare, sauf lorsqu'elle est motivée par une demande précise, par exemple du réalisateur pour une lecture avec des comédiens, ou pour un nouveau travail en cours de production, voire de tournage.

Auteur, le scénariste est rétribué comme tel, sans être ni salarié, ni intermittent.

Activités

(voir le référentiel pour le détail des activités)

Ainsi, le scénariste doit :

- Etre capable de rédiger les différents documents associés au développement du scénario
- Savoir présenter son projet face à un producteur d'une manière synthétique et développée
- Pouvoir tenir compte des remarques du producteur / script doctor/ conseiller de programme et pouvoir rebondir dans la phase de développement.

Évolution du métier (CPNEF AV)

La réduction des délais de mise en production des séries et des téléfilms a pour conséquence de diminuer le temps consacré à l'écriture des scénarios, ce qui demande aux scénaristes une organisation très rigoureuse pour respecter les plannings d'écriture, voire une organisation des scénaristes en pool / en atelier.

Dans ce contexte une nouvelle fonction apparaît : le showrunner. Son rôle est à la fois celui d'un scénariste, garant de la valeur artistique de la série, mais aussi celui de chef d'orchestre qui supervise le processus de production, de la salle d'écriture au plateau de tournage, jusqu'au montage final si nécessaire.

De plus en plus de fictions et de documentaires audiovisuels utilisent des procédés d'animation et d'effets visuels. Les scénaristes doivent ainsi être en veille sur ces procédés et leur coût pour les intégrer dans leurs scénarios.

Des opportunités supplémentaires apparaissent pour les scénaristes : l'apparition des plateformes web, le développement des webséries et des formats-courts.



PUBLIC CONCERNÉ ET OBJECTIFS

■ Enjeux

Un scénario, c'est la vision d'un film à venir, pour un public encore inconnu qu'il conviendra de séduire. La réalisation d'un film repose avant tout sur la créativité des auteurs : mais celle-ci exige une pratique professionnelle fondée, notamment, sur la connaissance de techniques d'écriture spécifiques et sur la maîtrise des principales notions de la dramaturgie.

Le programme de formation du CEFPP s'étend sur plusieurs mois de sorte à favoriser la créativité et à permettre aux apprenants de continuer leurs activités d'intermittent.

PUBLIC CONCERNÉ

■ Profil professionnel des stagiaires

Réalisateurs, producteurs, scénaristes de formats courts, monteurs, journalistes, documentaristes ainsi que les personnes ayant déjà une pratique d'écriture (roman, nouvelle, théâtre, BD, scénario d'animation...)

■ Pré-requis, expérience professionnelle

Niveau Bac+2 minimum ou expérience professionnelle évaluée par les responsables pédagogiques du CEFPP sur présentation d'un curriculum-vitae.

Avoir écrit un scénario de court – métrage (qui devra être réalisé)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

■ Objectif principal

- Développez votre synopsis de long métrage en 5 mois
- Profitez du suivi personnalisé d'une scénariste/ script doctor
- Apprenez à vendre votre projet : technique et mise en pratique du pitch, note d'intention...

■ Objectifs détaillés

- Maîtriser les compétences techniques pour écrire et évaluer un scénario professionnel
- Développer le synopsis (voire traitement) de votre long-métrage
- Maîtriser les différents outils de démarchage et de présentation : pitch, synopsis, traitement, continuité dialoguée, note d'intention...
- Apprenez à convaincre un producteur de l'intérêt de votre projet



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Durée totale :	100 heures / 12,5 jours
Dates :	Du 25/10/2025 au 21/03/2026 Pause du 23/12/2024 au 06/01/2025
PRIX :	4 200 euros HT
Lieu de formation :	CEFPF - 19, rue de la Justice - 75020 Paris
Contact :	Tél : 01 40 30 22 35 - 01 40 32 45 00



FORMATEURS

Responsable pédagogique :	Michaël LEBLANC, Responsable pédagogique au CEFPP
Formateur référent :	Jérôme LE MEST, scénariste et script doctor



ORGANISATION GÉNÉRALE

Les séances consacrées au développement seront tantot en présentiel tantot en distanciel.
Le formateur référent alterne des séances de coaching individuel où il se concentre sur les projets des apprenants, à des séances collectives en atelier où les apprenants sont sensibilisés à l'écriture en groupe, où chacun interagit sur les projets des autres.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Moyens pédagogiques :

supports, ressources pédagogiques...) :

- Dossier de documentation propre à chaque intervenant.

Moyens techniques

matériels, équipements techniques

et informatiques, logiciels utilisés) :

- Matériel didactique mis à disposition pour l'exercice de simulation
- Salle avec télévision et lecteur DVD,
- Vidéoprojecteur

A l'issue de bloc de compétences :

Les stagiaires effectuent un bilan sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation analysés par les formateurs référents et le directeur pédagogique.

En fin de formation :

Les stagiaires considèrent la méthode pédagogique pratiquée pendant la formation.

Le Jury du CEFPP évalue les compétences des stagiaires.

Validation finale pour l'obtention du CP-FFP :

Chaque apprenant présente son projet face à un jury composé de professionnels en activité

Modalité de suivi :

Évaluations mensuelles

Les stagiaires effectuent un bilan sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation analysés par le formateur référent et le directeur pédagogique.

En fin de formation :

Les stagiaires considèrent la méthode pédagogique pratiquée pendant la formation et leur marge d'évolution professionnelle

Modalité d'évaluation :

Les stagiaires auront un entretien individuel de 45 minutes sous forme de pitch (de 15 minutes maximum) puis de questions de la part du producteur concernant le projet

Le candidat devra commenter son projet de scénario développé dans le cadre de la formation et sera évalué sur les points suivants :

- Cohérence du projet : adéquation entre le projet du candidat et les connaissances acquises en formation.
- Clarté du pitch :
 - clarté pour décrire les personnages et les enjeux dramatique
 - capacité à défendre son projet, son point de vue, son style, de façon argumentée
 - capacité à respecter les consignes et à écouter les remarques du producteur

CONTENU DE L'ACTION

ATELIER DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS PERSONNELS

le 25/10/2025 - le 08/11/2025 - le 22/11/2025 - le 06/12/2025 - le 20/12/2025 - le 10/01/2026

le 09/01/2026 - le 24/01/2026 - le 07/02/2026 - le 28/02/2026

LA NOTE D'INTENTION

Le 14/02/2026

ENTRETIEN PERSONNALISE D'UN PRODUCTEUR DE LONG METRAGE

Le 14/03/2026

SEANCE PERSONNALISEE DE DEBRIEFING D'UN PRODUCTEUR DE LONG METRAGE

Le 21/03/2026

PROGRAMME DÉTAILLÉ

■ ATELIER DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS PERSONNELS

De la 1^e à la 8^e séance :

Bilan de la partie théorique et lancement des projets individuels

Tour de table des participants / Questions et bilan.
Choix des projets qui seront développés dans le cadre de l'atelier.

Les stagiaires sont encadrés par un scénariste professionnel pour entreprendre le développement de leur projet de scénario en s'attardant à chacune de étapes d'écriture (synopsis, traitement, continuité dialoguée).

Suite à une séance collective qui permet à chaque apprenant de présenter son projet, les stagiaires sont reçus à tour de rôle, tous les 15 jours, par le formateur référent qui fixe des objectifs personnalisés selon leur niveau d'avancement d'écriture.

Au fil des séances, chaque participant expose les modifications qu'il a apportées à son projet au formateur, l'objectif final étant que chaque stagiaire aboutisse à une première version de son scénario.

Cette deuxième partie a pour vocation de mettre en application les règles de dramaturgie apprises lors de la première partie et de soutenir les stagiaires dans le commencement du développement de leur projet de long métrage, en étant accompagné, « coaché », par le formateur référent.

L'objectif est l'élaboration d'un synopsis détaillé accompagné d'une note d'intention et éventuellement, selon l'avancement du projet, de séquences dialoguées.

La formation allie l'écriture en atelier, favorisant une ambiance de travail interactif, à des séances d'écriture individuelles régulièrement ponctuées par des entretiens personnalisés avec le formateur référent.

Ce travail permet ainsi de réunir l'ensemble des conditions utiles aux participants pour développer efficacement l'écriture de leur projet dans le prolongement de la formation.

Cette deuxième phase de travail (atelier collectif et entretiens individuels) se déroule en plusieurs phases :

- Le formateur référent donne d'abord un « cahier des charges » (ou « canevas ») aux stagiaires, reprenant les principales règles de dramaturgie enseignées dans la première partie du stage. Il s'agit, pour les stagiaires, de s'interroger globalement sur leur intention d'auteur, leur sujet, leur point de vue, mais aussi sur leurs personnages, les objectifs et enjeux, les obstacles, le dénouement, la transformation éventuelle de leurs personnages, etc.

- Une fois ce cahier des charges rempli, le formateur référent organise un tour de table (atelier collectif) afin que chaque stagiaire s'exprime sur son projet. De manière à obtenir quelques retours constructifs de la part du formateur référent, ainsi que des autres stagiaires.

- Jusqu'à l'élaboration d'une première version de synopsis et de note d'intention, les entretiens suivants sont individuels et permettent d'affiner de plus en plus : l'intention de l'auteur, la caractérisation des personnages, la construction de l'intrigue, etc.

Au cours de ce travail d'accompagnement individuel et collectif, chacun des points suivants sera abordé :

■ Analyse globale du projet

Il s'agit dans un premier temps d'évaluer les ressources et les pistes de développement proposées pour chaque projet, à savoir :

- préciser la genèse des projets
- définir la nature de l'inspiration des stagiaires
- déterminer le genre choisi en fonction du sujet

Le formateur est aussi amené à préciser avec chacun des stagiaires les éléments fondamentaux de son sujet, soit :

- Le point de vue de l'auteur
- Le choix du genre
- La nature de l'enjeu
- Le thème
- La structure dramatique
- Le choix du contexte
- Le potentiel du sujet aujourd'hui
- L'impact sur le public
- Les ressources du sujet en fonction du développement envisagé

Choix et caractérisation des personnages

- Définition du protagoniste, antagoniste et de l'enjeu qui les oppose.
- Définition des motivations, du but et de la trajectoire de chacun.
- Définir les Outils narratifs de l'oral.
- Structurer ses phrases et ses idées
- Choisir le style de son intervention
- Cadrer son intervention dans le temps
- Gérer son stress
- Donner du rythme à sa présentation
- Mise en avant de la nature des conflits et des interactions qui les opposent ou les unissent.
- Caractérisation de chacun des personnages face à son enjeu
- Définition de leur singularité
- Quel est le sujet du film
- Quel est l'objectif du scénario ?
- Quels sont les thèmes développés par le scénario ?
- Que souhaite-on que les gens retiennent de l'histoire (morale du film)

■ 9e journée :

La note d'intention

- A qui s'adresse le film
- Quel est le sujet du film
- Quel est l'objectif du scénario ?
- Quels sont les thèmes développés par le scénario ?
- Que souhaite-on que les gens retiennent de l'histoire (morale du film).

■ 10e journée :

Savoir se mettre en scène pour présenter son projet :

Utiliser les techniques de narration orale inspirées du théâtre
Transposer son pitch écrit en expression verbale vivante.
Harmoniser communication verbale, non-verbale et para-verbale lors de la présentation de son pitch.
(présentation, diction, respiration, tics, position du corps...)

- Captiver l'attention de son auditoire
- Se préparer aux questions en valorisant les propos de son interlocuteur
- Anticiper les questions bienveillantes, les questions complexes des questions malveillantes,
- Reformuler en se positionnant comme médiateur.

Exercices pratiques

Chaque participant devra en fonction du projet qu'il voudra présenter, s'adapter à une forme de pitch (tirage au sort).
Exemples : pitch classique de 5 mn, pitch dans l'ascenseur» de 1 mn...

■ ENTRETIEN PERSONNALISÉ D'UN PRODUCTEUR DE LONG MÉTRAGE

11e séance :

Soutenance face au producteur

12e journée :

Débriefing personnalisé



C.G.V. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I . INSCRIPTION

Toute personne souhaitant suivre l'un des programmes du CEFPPF doit au préalable rencontrer l'un des responsables du service « sélection, orientation et suivi des stagiaires ». Celui-ci détermine si le candidat satisfait aux pré-requis du stage de manière à constituer son dossier.

Les stagiaires reconnaissent avoir pris connaissance, au cours de l'entretien d'orientation, de l'ensemble des informations relatives aux unités pédagogiques. Ils ont, au cours de cet entretien, déterminé leur choix concernant la formation qu'ils vont suivre.

Les candidats doivent respecter les critères de prise en charge et les délais de dépôt de dossier, prévus par leur fonds de formation.

Les inscriptions sont effectuées dans la limite des places disponibles et sous réserve de la confirmation de prise en charge par le fonds de formation. Chaque stagiaire reçoit une convocation la semaine précédant son entrée en formation.

II . ANNULATION, ABSENCE ET REPORT

Toute annulation doit être signalée au CEFPPF et au fonds de formation le plus tôt possible avant le stage, par téléphone et par confirmation écrite.

Toute absence injustifiée au cours de la formation est facturée directement au stagiaire selon le tarif en vigueur.

Tout report doit être signalé au CEFPPF et au fonds de formation une semaine au plus tard avant le début du stage. Dans ce cas, le stagiaire est inscrit prioritairement à la session suivante, sous réserve des places disponibles et de l'accord du fonds de formation.

III . RÈGLEMENT

Toute part de financement individuel doit être réglée par le stagiaire avant son entrée en stage.

IV . LOGICIELS INFORMATIQUES

Conformément à l'article 122-6 du Code de la Propriété Intellectuelle, le stagiaire est tenu de n'introduire aucun logiciel dans les ordinateurs du CEFPPF. De même, il est tenu de ne pas recopier de logiciels pour son usage personnel. Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

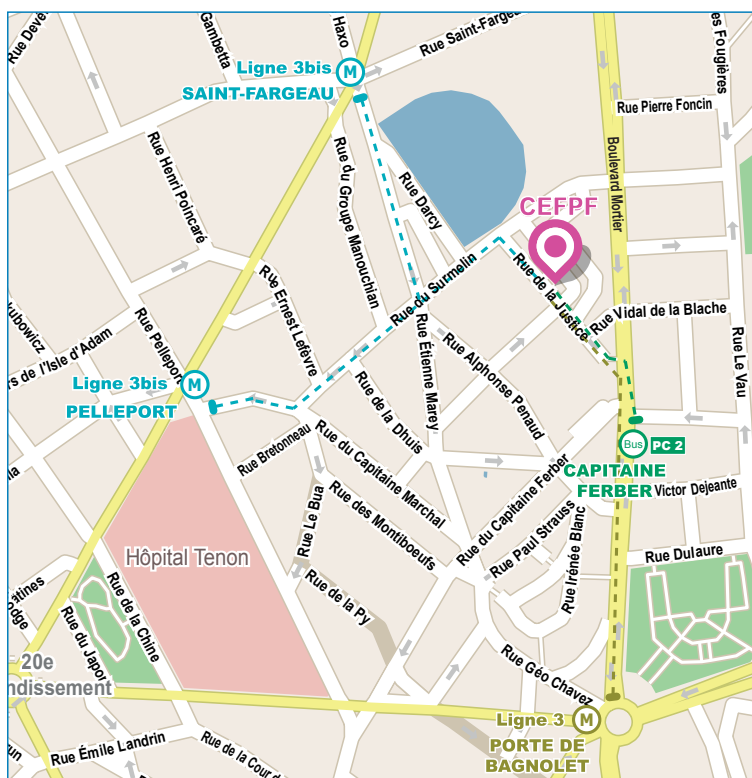
V . GARANTIES

Le CEFPPF ne pourra être tenu responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté, en particulier en cas d'annulation d'un stage par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

L'ensemble des formateurs étant des professionnels, le CEFPPF se réserve le droit de changer de formateur ou de reporter l'intervention à une date ultérieure pendant la durée du stage, en cas d'indisponibilité de dernière minute de l'intervenant initialement prévu.



CENTRE PRIVÉ EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS



Données cartographiques © OpenStreetMap et ses contributeurs, CC-BY-SA

■ ACCUEIL DU PUBLIC

19 et 19 bis, rue de la Justice
75020 Paris

■ NOUS CONTACTER

PAR COURRIER

19 et 19 bis, rue de la Justice
75020 Paris

Standard : 01 40 30 22 35

Fax : 01 40 30 41 69

Email : info@cefpf.com

www.cefpf.com

Retrouvez-nous sur **Facebook**

 <https://www.facebook.com/cefpf.centredeformation>

